

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CINQUANTE-SIXIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 7 février 1980, à 15 h 30.

Président : M. D.S. McPhail (Canada)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. A. BENYAHIA
M. N. TERJI

Allemagne, République fédérale d' : M. G. PFEIFFER
M. N. KLINGLER

Argentine : M. A. DUMONT
Mlle N. FREYRE PIENABAD

Australie : Sir James PLIMSOLL
M. A. BEHM
Mme M. WICKES

Belgique : M. A. ONKELINX
M. J.-M. NOIRFALISSE

Birmanie : U SAW HLAING
U NGWE WIN

Brésil : M. C.A. de SOUZA e SILVA
M. S. de QUEIROZ DUARTE

Bulgarie : M. P. VOUTOV
M. I. SOTIROV
M. P. POPTCHEV
M. S. STAIKOV
M. B. GRIMBERG

Canada : M. D.S. McPHAIL
M. J.T. SIMARD

Chine : M. YU PEI-WEN
M. YANG HU-SHAN
M. LUO REN-SHI
M. PAN ZHEN-QIANG
M. CHOU HSEIN-CHUEH
Mme GE YU-YUN

Cuba : Mme V. BORODOWSKY JACKIEWICH
M. L.A. BARRERAS CAÑIZO
M. A. JIMENEZ GONZÁLEZ

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Egypte</u> :	M. N. FAHMY
<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. A.S. FISHER M. A. AKALOVSKY M. M. DALEY M. M. SANCHES M. P. SALGADO M. J. CALVERT
<u>Ethiopie</u> :	M. F. YOHANNES
<u>France</u> :	M. F. de La CORCE
<u>Hongrie</u> :	M. I. KÖMIVES M. C. GYÖRFFY M. A. LAKATOS
<u>Inde</u> :	M. C.R. GHAREKHAN
<u>Indonésie</u> :	M. S. DARUSMAN M. I.M. DAMANIK
<u>Iran</u> :	M. D. AMERI
<u>Italie</u> :	M. V. CARDERO di MONTEZEMOLO M. M. MORENO M. C. FRATESCHI M. F. de LUCA
<u>Japon</u> :	M. Y. OKAWA M. T. NONOYAMA M. R. ISHII M. K. MIYATA
<u>Kenya</u> :	M. S. SHITEMI M. G.N. MUNIU
<u>Maroc</u> :	M. M. CHRAIBI
<u>Mexique</u> :	M. A. GARCÍA ROBLES M. M.A. CÁCERES

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Mongolie</u> :	M. D. ERDEMBILEG
<u>Nigéria</u> :	M. T.O. OLUMOKO M. T. AGUIYI-IRONSI
<u>Pakistan</u> :	M. A.A. HASHMI
<u>Pays-Bas</u> :	M. R.H. FEIN M. H. WAGENMAKERS
<u>Pérou</u> :	M. F.V. BELAÚNDE M. J. AURICH MONTERO
<u>Pologne</u> :	M. B. SUJKA M. H. PAĆ M. J. CIALOWICZ M. S. KONIK
<u>République démocratique allemande</u> :	M. J. ZENKER M. M. GRACZYNSKI M. R. HECKEL
<u>Roumanie</u> :	M. C. ENE M. O. IONESCU M. V. TUDOR M. T. MELESCANU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. D.M. SUMMERHAYES M. N.H. MARSHALL M. P.M.W. FRANCIS
<u>Sri Lanka</u> :	M. I. FONSEKA
<u>Suède</u> :	M. C. LIDGARD M. B. SKALA M. L. NORBERG M. S. STRÖMBÄCK M. S. ERICSSON Mme G. JONÄNG Mme I. SUNDBERG M. U. ERICSSON

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Tchécoslovaquie :M. P. LUKES^vM. JIRUSEK^{ov}Union des Républiques socialistes soviétiques :

M. V.L. ISSRAELYAN

M. Y.K. NAZARKINE

M. A.I. TIOURENKOV

M. E.D. ZAITSEV

M. B.I. KORNEYENKO

Venezuela :

M. A.R. TAYLHARDAT

Mme R.M. de ADAMES

Yougoslavie :

M. M. VRHUNEC

M. D. DJOKIĆ

Zaire :

M. KALONJI TSHIKALA KAKWAKA

Secrétaire du Comité du désarmement et
Représentant personnel du Secrétaire général :

M. R. JAIPAL

Sous-Secrétaire général du désarmement :

M. J. MARTENSON

M. ENE (Roumanie) : Monsieur le Président, je voudrais, tout d'abord, exprimer le plaisir de ma délégation de nous retrouver ensemble avec nos collègues au commencement de cette session du Comité du désarmement.

J'aimerais à cette occasion, Monsieur le Président, saluer chaleureusement votre arrivée au Comité en tant que distingué représentant du Canada, qui coïncide avec la prise de la présidence de nos travaux, par votre pays, pendant ce mois. Je voudrais vous assurer de notre entière coopération dans l'accomplissement de cette tâche. Nos souhaits sincères s'adressent aussi à l'Ambassadeur de la Birmanie, U Saw Hlaing, qui vous a précédé à la présidence. Qu'il me soit aussi permis de souhaiter la bienvenue au Comité aux autres nouveaux chefs de délégations, à Messieurs les Ambassadeurs de l'Algérie, de la Belgique, de la Hongrie, du Japon et du Zaïre, en leur adressant les meilleurs voeux de succès dans leur activité.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer le plaisir de ma délégation de voir présent à nos travaux M. Jan Martenson, Sous-Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le nouveau Directeur du Centre pour le désarmement. Nous sommes convaincus que l'excellente coopération que nous avons eue avec M. Rolf Björnerstedt va continuer en s'amplifiant.

En saluant chaleureusement la participation pour la première fois de la République populaire de Chine aux travaux de notre Comité, je voudrais souligner la signification particulière que revêt cette présence, si on pense que le plus grand Etat du monde, représentant un milliard de gens de notre planète, s'associe à nos efforts communs, au sein de ce comité, en vue de l'édification d'un monde meilleur et plus juste d'où soient exclus les armes et le cauchemar de la guerre. La participation de toutes les puissances nucléaires devra conduire au raffermissement du rôle de notre comité dans la négociation de mesures réelles de désarmement nucléaire. Nous souhaitons à nos collègues chinois plein succès dans leur activité et nous exprimons le désir de coopérer étroitement avec eux, ainsi qu'avec toutes les autres délégations, dans l'accomplissement des tâches qui reviennent au Comité du désarmement.

Monsieur le Président, dans les conditions actuelles il est nécessaire, plus que jamais, que nous mettions ensemble nos efforts, au sein du Comité des Nations Unies, dans nos capitales et ailleurs, en vue de mettre fin à l'escalade de l'armement, d'arriver à des résultats concrets dans le domaine du désarmement. La situation politique internationale, extrêmement inquiétante, la plus tendue de l'après-guerre, l'exige avec fermeté.

(M. Ene, Roumanie)

Ces derniers temps on assiste à une aggravation de la tension sur le plan international, au danger d'une confrontation militaire d'envergure, d'un retour à l'ancienne politique et aux anciennes pratiques de la "guerre froide". Cette évolution, déterminée surtout par les tendances vers un nouveau partage des zones d'influence, par l'intensification des contradictions entre certains Etats et groupements d'Etats, est d'autant plus alarmante qu'elle a lieu dans un monde où se sont accumulés de gigantesques stocks d'armements capables d'anéantir, plusieurs fois, l'humanité tout entière.

La seule alternative à l'aggravation continue de la situation mondiale est la renonciation à la politique de force et de diktat, à l'ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, à la politique des sphères d'influence et de l'hégémonie. "Dans ces conditions - soulignait récemment le président Nicolae Ceausescu - il faut tout faire pour arrêter le cours dangereux de la tension, pour rejeter résolument les tendances du retour à la politique de la 'guerre froide' et assurer, à l'avenir aussi, la politique de détente et de coopération, qui exige le respect sans faille de l'indépendance nationale de chaque nation et de chaque peuple."

Je tiens à mettre en évidence, au début de nos travaux, ces circonstances graves, pour souligner, Monsieur le Président, qu'à présent il n'y a pas de tâche plus urgente que la reprise sur tous les plans des négociations de désarmement, en premier lieu de désarmement nucléaire.

Les intérêts des peuples, de la paix, réclament, avant tout, comme un impératif essentiel, que les armes existantes ne soient pas utilisées. Il est d'autant plus nécessaire de ne pas recourir à une nouvelle escalade de l'armement, à de nouveaux pas vers l'autodestruction. Arrêter le cours dangereux, dans lequel l'escalade militaire et la tension politique vont de pair, s'avère plus nécessaire que jamais.

L'année passée a été marquée par la décision d'implanter en Europe de nouvelles armes nucléaires, ce qui ne fait qu'accroître l'insécurité dans cette partie du monde, dans le monde tout entier. Nous formulons l'espoir et le désir de voir commencer des pourparlers entre tous les intéressés pour empêcher une nouvelle escalade nucléaire tant en Europe que dans d'autres parties du monde, pour que la sécurité de chacun et l'équilibre militaire soient assurés par le biais de la réduction du niveau des armements et non par leur accroissement. Dans cet esprit la Roumanie a salué, en son temps, la conclusion des accords SALT II et nous exprimons de nouveau l'espoir que ces accords seront ratifiés dans un proche avenir.

C'est sur ce même plan que la réunion de Madrid devra marquer un nouveau moment dans le développement des relations de paix et de coopération en Europe et conduire notamment à des mesures pratiques de désengagement militaire et de désarmement

(M. Ene, Roumanie)

sans lesquelles on ne saurait parler d'une sécurité réelle sur le continent et dans le monde. Il nous paraît essentiel d'agir pour que la tension internationale actuelle ne conduise pas à la détérioration des relations européennes et pour que la sécurité européenne puisse donner une impulsion toujours plus significative à la lutte pour une politique de détente et de paix.

Nous sommes conscients que le désarmement général est un processus complexe, de longue durée. Par conséquent, pour y arriver, il faut s'engager dans la réalisation de mesures partielles mais fermes et effectives sur la voie de la réduction des armements et du désarmement, en démontrant ainsi que des pas si petits soient-ils dans cette direction sont préférables à toute mesure d'armement. Sur ce plan, la Roumanie attache une attention particulière au gel des dépenses militaires et au passage à leur réduction, en tant que première mesure - concrète et tout de suite accessible - dans l'ensemble visant l'arrêt de l'escalade incessante de la course aux armements. Pour l'accroissement de la confiance entre les Etats, pour l'amélioration du climat politique général et l'élimination des facteurs d'ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats, pour la diminution ou l'extinction de certains foyers de tension et de conflit, un rôle essentiel reviendrait aussi à des mesures telles que le démantèlement des bases militaires étrangères, le retrait de toutes les troupes et de tous les armements à l'intérieur des frontières nationales, la réduction graduelle des armées nationales, la réduction des activités des blocs militaires et leur suppression.

Dans les circonstances actuelles, l'arrêt de la production et du perfectionnement des armes nucléaires et d'autres moyens de destruction massive, le passage effectif au désarmement nucléaire sous un contrôle international rigoureux, dans le cadre et sous l'égide des Nations Unies, auraient une importance décisive.

Ces options fondamentales de la politique extérieure de la Roumanie ont été reconfirmées récemment par le douzième Congrès du parti communiste roumain et c'est de ces objectifs politiques que va s'inspirer notre participation au Comité du désarmement. Le document de travail CD/57 - que nous avons présenté - contient les principales orientations de l'action que la délégation roumaine a le mandat de poursuivre à cette session.

Monsieur le Président, le Comité du désarmement doit intégrer son activité dans l'ensemble de ces efforts visant à diminuer le danger de guerre. Les conditions internationales complexes dans lesquelles nous recommençons nos travaux donnent une nouvelle dimension aux obligations qui reviennent au Comité, dont le rôle est de contribuer à l'élimination du support matériel de la politique de force, à savoir les armes et les armements.

(II. Ene, Roumanie)

C'est dans ce contexte qu'il faut tracer les grandes lignes de nos efforts en 1980.

D'abord, nous devons tout faire pour que le Comité du désarmement puisse travailler dans les conditions d'une responsabilité accrue.

En tant que l'un des principaux résultats de la session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement, le Comité constitue une partie intégrante du mécanisme des Nations Unies pour la sauvegarde de la paix. Il appartient donc à nous tous. Tous les Etats sont intéressés à son activité et à ses résultats. C'est pourquoi chacun des Etats membres du Comité se trouve dans l'obligation de tenir compte des intérêts vitaux de toute la communauté internationale et, par conséquent, de créer les conditions nécessaires pour qu'il soit utilisé d'une manière constructive et efficace.

Deuxièmement, l'objectif politique principal de cette session devra consister dans l'engagement du Comité sur la voie de négociations authentiques. Cela devrait s'exprimer dans la volonté politique de tous les participants de négocier dans le cadre du Comité sur des mesures concrètes de désarmement et sans attendre que les solutions viennent du dehors, pour que le Comité puisse accomplir ses tâches en tant que forum de négociations et non pas de discussions générales et stériles.

Enfin, la condition essentielle pour tout résultat positif sera le respect strict du cadre et des procédures plus démocratiques de travail dont dispose le Comité, afin d'assurer que tous les Etats membres puissent apporter leur contribution, qu'ils prennent part à ses travaux sur la base d'une complète égalité, en tant qu'Etats indépendants et souverains et en dehors des groupements basés sur les alliances militaires. Nous voudrions croire aussi que toutes les consultations qui seront menées au sein du Comité s'inspireront de ces exigences.

Monsieur le Président, avec ces considérations, je voudrais conclure mes propos liminaires. Certes, notre première tâche pendant les jours à venir sera l'organisation des travaux. Il sera essentiel que l'ordre du jour du Comité et, en fait, toute notre activité soient strictement établis sur la base du règlement intérieur et des résolutions des Nations Unies.

Nous tenons à ce que le Comité puisse rester toujours alerte aux exigences de l'Assemblée générale et aux réalités de notre monde, et, à cette fin, concentrer ses efforts sur les thèmes que celle-ci a désignés comme prioritaires.

(II. Une, Roumanie)

--Le désarmement nucléaire reste donc le domaine dont la priorité absolue est incontestable et le Comité devrait l'inclure d'une manière appropriée dans son ordre du jour. Nous devons continuer ou commencer des négociations sur tous les problèmes nucléaires dont nous avons été chargés par l'Assemblée générale, à savoir l'interdiction des essais nucléaires; la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire; l'octroi de garanties de sécurité aux pays non nucléaires; la non-utilisation des armes nucléaires et la prévention d'une guerre nucléaire, ainsi que l'interdiction de la production des matières fissiles à des fins militaires.

Ma délégation attache une importance de principe à l'organisation, cette année, au sein du Comité, de consultations efficaces à même de conduire au démarrage de négociations structurées et par étapes, sur des thèmes concrets visant l'arrêt de la fabrication des armes nucléaires et leur réduction graduelle. Une telle action constituerait le premier cas où le Comité prendrait lui-même l'initiative d'ouvrir un nouveau chapitre de son activité, et ce dans un domaine primordial pour la cause de la paix et de la sécurité internationales.

L'élaboration du programme détaillé de désarmement qui nous a été confiée par l'Assemblée générale est directement liée à la nécessité pressante de formuler, en des termes concrets et contraignants, une stratégie et une politique dans le domaine des négociations sur le désarmement qui puissent offrir un instrument actif pour mobiliser les efforts de tous les Etats sur la voie du désarmement. Le premier à bénéficier d'un tel instrument sera notre Comité - qui a lui-même besoin d'une plus large perspective d'action.

Quant à l'organisation de nos travaux, partant des exigences que je viens de mentionner, ma délégation est d'avis qu'il faut nous orienter résolument vers la création de structures de négociation. Les groupes de travail qui ont fonctionné l'année dernière devront continuer leur activité et des structures similaires devront être créées pour des négociations sur d'autres thèmes prioritaires.

La délégation roumaine entend présenter ses positions sur chacun des problèmes qui feront l'objet de telles négociations et oeuvrer, ensemble avec les autres délégations, pour faire avancer les travaux de notre Comité.

Monsieur le Président, c'est à la mesure de l'importance vitale que revêt le désarmement pour le progrès et l'existence même de l'humanité dans les conditions internationales actuelles que nous devons peser en fin de compte les résultats de nos travaux cette année.

H. SUMMERHAYES (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est avec un très grand plaisir que j'associe ma délégation aux souhaits chaleureux de bienvenue qui vous ont été adressés en votre qualité, à la fois, de Représentant permanent du Canada auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et de Président du Comité du désarmement pour ce mois-ci. Nous sommes prêts à collaborer avec vous dans l'exercice de vos deux fonctions. Je voudrais aussi remercier l'Ambassadeur U Saw Hlaing du tact et du jugement dont il a fait preuve dans nos débats au cours de la période exceptionnellement longue pendant laquelle il a occupé la présidence. Je tiens maintenant à m'associer aux autres orateurs pour souhaiter la bienvenue à la délégation de la République populaire de Chine. La position de notre Comité se trouve considérablement renforcée par la présence du cinquième Etat doté d'armes nucléaires, qui est aussi membre permanent du Conseil de sécurité. Ma délégation se réjouit à l'idée de travailler avec la délégation chinoise, qui apportera certainement une contribution utile et constructive aux travaux du Comité. Je tiens enfin à saluer chaleureusement nos collègues d'Algérie, de Belgique, de Hongrie, du Japon et du Zaïre, nouveaux venus au Comité, ainsi que M. L'Ambassadeur Jaipal et son équipe, dont l'efficacité nous est si précieuse.

Au début d'une session où nos travaux me semblent devoir prendre une importance accrue, je tiens à réaffirmer le souci du Gouvernement britannique de rechercher des mesures équilibrées et contrôlables de désarmement et de limitation des armements.

Mon Gouvernement est fermement convaincu qu'une limitation des armements par des mesures réalistes, équitables et vérifiables renforcera la sécurité nationale et internationale en réduisant les risques et en atténuant la tension. Toutefois, mon Gouvernement ne perd pas de vue le contexte international plus large dans lequel nous travaillons. Il va de soi que des progrès dans la limitation des armements dépendent eux-mêmes de la confiance internationale; cette confiance implique la conviction que les parties à un accord respecteront leurs obligations; elle implique aussi la foi en un monde où les Etats pourraient vivre et laisser vivre, un monde où tous les Etats seraient disposés à coexister de manière pacifique et constructive, comme l'exigent le bon sens et les moeurs civilisées, autrement dit conformément à la Charte des Nations Unies.

Nous devons tous reconnaître que certains événements récents ont porté atteinte à cette confiance. Un grand Etat représenté à notre Comité a en effet occupé militairement un Etat voisin, souverain et indépendant. A une écrasante majorité, les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ont condamné la violation de la

(H. Summerhayes, Royaume-Uni)

souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Afghanistan et ont demandé le retrait immédiat des forces d'occupation. En particulier, les Etats géographiquement proches ont réagi à cet acte d'expansion de manière éloquente. L'opinion de mon Gouvernement sur ce qui s'est passé en Afghanistan a été clairement exposée et je n'ai pas l'intention d'y revenir ici en détail, car je crois que, dans ce forum il vaut mieux tourner nos regards vers l'avenir que vers le passé. Mais il nous faut reconnaître que la communauté internationale, se ressent du coup qui a été porté à la confiance et à la sécurité. Et nous savons tous parfaitement qui est responsable de ce coup.

A notre séance du 5 février, certaines délégations se sont élevées contre les déclarations faites par d'autres membres à propos des événements d'Afghanistan. Elles ont estimé que le Comité n'avait pas à enregistrer les préoccupations que suscitait une action militaire ayant accru la tension internationale dans une zone névralgique du monde. Je trouve cela surprenant. En effet, notre Comité a pour tâche de renforcer la sécurité entre les Etats par des négociations tendant à réduire les confrontations de forces armées. Il est inévitable et tout à fait légitime que nous tenions compte, dans nos discussions, des effets que peut avoir un recours effectif à la force armée.

Il s'agit de savoir maintenant, après ces événements, quelle attitude nous devons adopter à l'égard des efforts déployés pour limiter les armements. La crise d'Afghanistan confirme la nécessité d'une défense efficace contre une agression extérieure. D'autre part, il faut continuer à rechercher les moyens de renforcer la sécurité internationale par la limitation des armements. C'est la raison pour laquelle mon Gouvernement poursuivra ses efforts tendant à la conclusion d'un accord sur des mesures contrôlables et équilibrées de limitation des armements.

En conséquence, le Royaume-Uni a repris cette semaine des négociations intensives avec les Etats-Unis et l'Union soviétique sur une interdiction complète des essais. En dehors du Comité du désarmement, il s'est en outre joint à ses alliés, en décembre dernier, pour présenter aux pays du Pacte de Varsovie des propositions globales soigneusement élaborées tendant à améliorer la sécurité mutuelle et la stabilité en Europe. Malheureusement, une partie de ces propositions ont déjà fait l'objet d'une réaction négative, mais nous ne perdons pas l'espoir de faire des progrès.

Je n'ai pas l'intention de m'étendre maintenant sur cette importante question, mais dans la déclaration qu'a faite le 5 février le distingué représentant de l'Union soviétique, il y a un point que je crois nécessaire de relever. Il a soutenu que la décision de moderniser les forces nucléaires tactiques occidentales détruirait l'équilibre existant des forces en Europe. Les faits prouvent plutôt le contraire. C'est la

(M. Summerhayes, Royaume-Uni)

situation actuelle qui se déséquilibre de plus en plus à l'avantage du Pacte de Varsovie. Il est tout à fait inexact de dire que les alliés occidentaux se proposent d'introduire des armes qui permettraient à l'OTAN de négocier à partir d'une position de supériorité. Tout au contraire, nous tentons simplement de redresser dans une certaine mesure une situation d'infériorité inquiétante pour les Occidentaux.

Les membres du Comité auront pour tâche, au début de la présente session, de s'entendre au sujet d'un ordre du jour et d'un programme de travail. Ma délégation espère que les consultations que vous avez déjà entamées aboutiront à un consensus sur ces deux questions. En ce qui concerne l'ordre du jour, elle s'est félicitée des progrès enregistrés à la fin de notre réunion de travail d'hier, et elle espère qu'un accord se réalisera rapidement à ce sujet.

Ma délégation fera preuve de souplesse dans les consultations sur le programme de travail. Je crois maintenant utile d'attirer l'attention sur un certain nombre de facteurs dont il faudrait à notre avis tenir compte dans l'établissement du programme de travail.

- Le premier concerne le temps dont nous disposons. Nous n'avons pas encore fixé de date pour la clôture de la présente partie de notre session. Mais l'une des dates envisagées est le 24 avril. Si elle était retenue, nous disposerions alors d'environ onze semaines pour cette partie de la session.

- Le deuxième facteur, lié au précédent, concerne le travail que bon nombre d'entre nous auront à faire hors du Comité. Ma délégation, par exemple, participera à la Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques, qui s'ouvrira le 3 mars et durera trois semaines. D'autres délégations, souvent les mêmes, participeront à la troisième session du Comité préparatoire pour la très importante Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui durera deux semaines à partir du 24 mars, c'est-à-dire immédiatement après la Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques. Ma délégation n'entend nullement suggérer que les travaux de notre Comité soient subordonnés à des activités extérieures. Mais nous devons tenir compte des difficultés pratiques qu'éprouveront certaines délégations, en particulier celles qui sont plus petites que la mienne, à mener des négociations intensives tout en participant à celles de notre Comité.

(M. Summerhayes, Royaume-Uni)

- Le troisième facteur concerne le temps que nous devons consacrer à l'examen de chacun des points de l'ordre du jour. Nous devons accorder tout l'intérêt qu'ils méritent à ces différents points. En conséquence, ma délégation ne pense pas qu'il soit réaliste de limiter à un ou deux jours l'examen de chacun d'eux, comme nous l'avons fait au cours de la première partie de notre session de l'année dernière.

Il conviendrait donc, pour la présente partie de la session, que le programme de travail ne comporte qu'un nombre limité de points. Le choix de ces points ne devrait évidemment pas être considéré comme constituant un ordre de priorité. C'est ainsi que, si la question des armes chimiques ou radiologiques venait en tête du programme, cela ne signifierait pas qu'elle a une priorité plus élevée que, par exemple, celle des garanties de sécurité négatives. Ma délégation estime que, pour l'établissement du programme de travail, il serait plus utile de choisir les questions qui sont prêtes à être négociées par le Comité; c'est-à-dire celles pour lesquelles il existe des textes précis ou autres documents.

De l'avis de ma délégation, quatre questions semblent rentrer dans cette catégorie, à savoir les armes chimiques, les garanties de sécurité négatives, les armes radiologiques et le programme détaillé de désarmement. Ces quatre questions pourraient constituer une base utile pour nos travaux de la première partie de notre session. Le fait de choisir ces questions et de reporter l'examen des autres à la seconde partie de la session - au cours de laquelle nous les examinerons à leur tour attentivement - ne devrait pas être considéré comme impliquant priorité des unes sur les autres. Mais, étant donné la nécessité d'examiner attentivement dans un temps limité chacun des points inscrits à notre ordre du jour, je pense que les quatre questions dont nous proposons l'inscription constitueraient une base réaliste pour commencer notre programme de travail.

Telles sont les premières observations que ma délégation entendait présenter au sujet des travaux du Comité pour cette année et des questions plus détaillées concernant l'ordre du jour et le programme de travail du Comité. Mon Gouvernement, dans ses négociations tant au sein qu'à l'extérieur du Comité, a fait honneur à ses obligations de négocier en toute bonne foi. Nous continuerons à le faire et espérons que les autres feront de même. Par notre travail au sein du Comité, nous devons chercher à réduire les tensions et la méfiance, à restaurer la confiance et à recréer les conditions dans lesquelles des accords sur le désarmement pourront être conclus. Tel doit être cette année notre objectif.

M. ONKELINX (Belgique) : Monsieur le Président et cher collègue, avant tout, je me réjouis très sincèrement de voir notre session s'ouvrir sous la présidence du représentant d'un pays qui, depuis la création des Nations Unies, a tant contribué aux nombreux travaux et efforts entrepris dans le domaine du désarmement. La réputation du Canada en ce domaine est bien établie, ne s'est jamais démentie et je suis persuadé que vous maintiendrez dignement cette tradition en insufflant dans nos travaux le dynamisme et la foi sans lesquels il n'y a pas de réalisation possible.

S'adresser aujourd'hui à cet important forum que constitue le Comité du désarmement, sans y exprimer les préoccupations profondes des opinions publiques et de nos dirigeants suscitées par les événements survenus depuis la fin décembre en Afghanistan, serait commettre, à nos yeux, une erreur grave de jugement politique. Pareil silence ne servirait pas en effet la cause de l'amélioration des relations internationales et de la préservation de la paix et de la sécurité, auxquelles nos gouvernements ont décidé de consacrer leurs efforts. Il risquerait au contraire d'engendrer des malentendus quant au jugement porté par la majorité de la communauté internationale sur les événements dont il vient d'être question.

Le Gouvernement belge, avec de nombreux autres, a déjà annoncé la gravité de l'action militaire entreprise sur le territoire d'un autre Etat, action ayant entraîné en très peu de jours une détérioration sérieuse du climat international.

C'est au sein d'organes de négociation comme le nôtre, dont l'action repose sur la confiance et la bonne volonté entre les Etats, que la tristesse et l'amertume devant les événements tragiques de ce dernier mois seront ressenties avec le plus d'intensité. Des années d'efforts minutieux et patients au service de la cause du désarmement risquent en effet d'être compromises par ce recours à l'action armée.

Le processus de détente, auquel la Belgique avec les autres gouvernements reste attachée, ne correspond nullement à un objectif abstrait et immuable, mais comporte un contenu concret, susceptible à chaque instant de se modifier à la lumière de l'état des relations internationales. Les événements récents viennent de mettre en danger l'évolution favorable de ce processus.

Il importe que la cause de cette détérioration disparaisse au plus tôt si l'on veut rétablir la confiance, si nécessaire à la réussite de nos travaux.

Les liens entre le désarmement et la sécurité internationale sont trop évidents pour se permettre d'espérer atteindre le premier objectif sans s'assurer de la préservation du second.

(M. Onkelinx, Belgique)

Ces paroles empreintes de gravité ne recèlent aucune intention polémique mais sont seulement une mise en garde et la formulation d'un espoir. Elles émanent du représentant d'un pays depuis longtemps attaché à la cause de la détente, du désarmement et de la réglementation des armements. Et ce pays escompte encore un retour à la modération dans le comportement des Etats, seul gage de succès de nos travaux et négociations.

Dans des périodes de tension internationale comme celle que nous connaissons, le rôle dévolu à notre Comité est plus précieux que jamais et il importe que tous ensemble nous tentions de contribuer à la réalisation des objectifs qu'il s'est fixés.

Les événements récents sont d'autant plus regrettables que l'année 1980 s'annonçait comme une période de progrès possibles en matière de désarmement :

- l'entrée en vigueur des accords SALT II et l'enchaînement sur une négociation d'un accord SALT III étaient espérés et attendus par la communauté internationale;
- des perspectives de développement dans la négociation des réductions de forces en Europe étaient entrevues, suite à des ajustements de position des uns et des autres, et en dernier lieu, les propositions nouvelles présentées en décembre dernier par les pays occidentaux;
- pour les Etats européens, la préparation de la rencontre prévue à Madrid, à l'automne prochain, laissait entrevoir des possibilités de progrès
 - notamment dans le domaine des aspects militaires de la sécurité et du désarmement;
- quant au Comité du désarmement, sa session de 1979 avait été de bon augure. S'appuyant sur les résultats de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1978, elle avait permis un accord important sur les règles de procédure ainsi que sur un programme de travail. Et dans son discours à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, le Ministre belge des affaires étrangères, M. Simonet, s'était félicité du déroulement de ses travaux, en ajoutant : "Les questions de substance qui y sont abordées le furent dans un esprit constructif qui permet d'augurer favorablement de la prochaine session";

(M. Onkelinx, Belgique)

- enfin, la session de 1980 devait s'ouvrir sous d'heureux auspices, puisque, grâce à la participation, pour la première fois, de la Chine à nos travaux, participation dont, avec les autres membres, nous nous félicitons et nous réjouissons, le Comité compte à présent en son sein l'ensemble des Etats dotés d'armes nucléaires, membres permanents du Conseil de sécurité.

Il nous importe, à présent, de préserver au maximum toutes ces perspectives tant nous attachons d'importance aux efforts de négociations multilatérales, régionales et bilatérales d'accords de limitation et de réduction d'armements.

Le Comité devrait au plus tôt prendre les arrangements pratiques nécessaires à l'organisation de sa session. La résolution 34/83 B de l'Assemblée générale nous prie d'ailleurs instamment d'entreprendre, sans plus tarder, des négociations de fond sur les questions prioritaires de désarmement inscrites à notre ordre du jour.

La Belgique considère que l'ordre du jour et le programme de travail adoptés lors de la session précédente et figurant au document CD/12 devraient servir de base dans l'élaboration de l'organisation de nos travaux. Il importerait d'éviter de longs pourparlers de procédure, en élaborant un programme où prendraient place les sujets tenant à coeur aux différentes délégations et susceptibles d'une négociation fructueuse au cours de la présente session. Des dispositions pratiques devraient être prévues pour chacun des sujets, de telle manière que la discussion approfondie de l'un ne risque pas d'empêcher la prise en considération des autres. La Belgique est sur ce point ouverte à la création, conformément à l'article 23 du règlement intérieur, de sous-comités ad hoc, de groupes de travail, de groupes techniques ou de groupes d'experts gouvernementaux dans chaque cas où pareille décision apparaîtra au Comité susceptible de faire progresser les travaux.

Notre conception, dans l'organisation de ces travaux, doit répondre à deux préoccupations majeures :

D'une part, le souci de maintenir dans la compétence du Comité l'ensemble des matières telles que définies dans le Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale et, par ailleurs, celui de circonscrire les sujets sur lesquels une négociation pourrait à court terme être menée à bonne fin.

Après la phase improductive de la guerre froide, a suivi la période des années 1960-1970, avec la création d'un mécanisme de négociation et la naissance d'une série d'instruments internationaux en matière de désarmement et de réglementation des armements.

(II. Onkelinx, Belgique)

Avec un Comité du désarmement plus représentatif et aux structures donnant plus de satisfaction à l'ensemble de la communauté internationale, nous sommes entrés dans une troisième phase de l'histoire du désarmement depuis le deuxième conflit mondial.

Il importe qu'au plus tôt notre Comité produise des résultats concrets, qui viendront s'ajouter à ceux déjà réalisés antérieurement.

C'est sans doute dans un des quatre domaines suivants que pareils progrès pourraient intervenir :

- interdiction des armes chimiques
- interdiction des armes radiologiques
- garanties négatives de sécurité
- arrêt des essais nucléaires.

Depuis 1971, c'est-à-dire après que l'examen des armes chimiques ait été abordé séparément de celui des armes bactériologiques, trois projets de convention d'interdiction des armes chimiques ont été présentés à la CCD.

En 1974, les Etats-Unis et l'Union soviétique ont exprimé leur intention de présenter une initiative commune. Des négociations bilatérales ont été menées à cette fin et il appert du rapport commun présenté au Comité en août dernier que, si plusieurs questions restent encore soumises à discussion, notamment certaines mesures internationales de vérification, les mesures propres à renforcer la confiance ou encore les conditions d'entrée en vigueur de la convention, des zones importantes d'accord se sont dégagées sur des éléments essentiels d'un traité.

La délégation belge a toujours attendu avec intérêt les résultats de ces contacts bilatéraux. Mais elle a toujours pensé que, parallèlement, des travaux devraient être menés au sein du Comité. Ces deux voies de négociation, loin de s'opposer l'une à l'autre, devraient au contraire se compléter et assurer de meilleures chances de réussite aux pourparlers au sein du Comité. L'Assemblée générale, à sa récente session, a d'ailleurs exprimé son regret qu'un accord d'interdiction des armes chimiques n'ait pas encore été élaboré. Le caractère hautement prioritaire de ces négociations a été unanimement reconnu. Depuis bientôt vingt ans des efforts sont entrepris pour interdire la mise au point, la fabrication et le stockage des armes chimiques. Les travaux devraient être entamés au plus tôt au sein du Comité, notamment sur la base du rapport commun américano-soviétique d'août dernier, contenu dans le document CD/48, et des contributions fournies lors de la dernière session sur la procédure à suivre

(II. Onkelinx, Belgique)

de même que sur la vérification. Enfin, le Comité dispose d'un recueil, rédigé par le Secrétariat, des éléments d'information sur les armes chimiques contenus dans les documents officiels de la période 1972-1979.

Les conditions nous paraissent réunies pour qu'un accord intervienne rapidement quant à la procédure à suivre. La Belgique envisagerait volontiers la création d'un groupe de travail pour répondre au souci exprimé par l'Assemblée générale. Il sera évidemment essentiel de bien définir entre nous le mandat de ce groupe de manière que, dans l'état actuel des négociations, il puisse apporter une contribution positive dans l'identification des éléments constitutifs nécessaires à la mise sur pied d'un traité. Par ailleurs, si l'expérience des deux séminaires organisés en 1979 au Royaume-Uni et en République fédérale d'Allemagne devait être prolongée, sous une forme ou sous une autre, la délégation belge proposerait à ses autorités d'y associer un ou plusieurs experts belges.

La trente-quatrième session de l'Assemblée générale, à l'unanimité, a prié le Comité du désarmement de s'employer le plus rapidement possible à réaliser un accord d'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'utilisation des armes radiologiques.

La Belgique, en Première Commission, a indiqué qu'elle ne manquerait pas de déployer ses efforts pour qu'un texte définitif soit élaboré à la présente session du Comité.

La proposition commune concertée soviéto-américaine contenant les principaux éléments d'un traité (document CD/31) constitue une base de départ suffisante, qui devrait permettre au Comité de mener rapidement la négociation à bonne fin.

Certes, cette matière n'a pas été retenue comme hautement prioritaire par l'Assemblée générale. Mais il s'agit là d'une arme potentielle de destruction massive et, comme le déclarait la délégation belge en Première Commission lors de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, "la multiplication des centres nucléaires dans toutes les parties du monde donne en effet à cette question une certaine urgence du fait que les déchets radioactifs produits par ces installations constituent la matière première requise pour la fabrication des armes radiologiques".

Outre la proposition commune américano-soviétique, le Comité dispose aussi d'un projet de préambule et d'un projet de texte sur la révision et l'entrée en vigueur du traité. Ici également, la Belgique souhaiterait la création d'un groupe de travail qui serait chargé de rédiger un projet de traité sur la base de ces différents textes.

(M. Onkelinx, Belgique)

La délégation belge a toujours, depuis la conclusion du Traité de non-prolifération, participé aux échanges de vues portant sur les garanties de sécurité en faveur des Etats non dotés d'armes nucléaires.

Si la résolution 255 adoptée par le Conseil de sécurité le 19 juin 1968 a constitué à l'époque une première réalisation en cette direction, les débats depuis lors sont restés improductifs. A la session dernière du Comité, la délégation belge s'était réjouie de la décision d'insérer ce problème dans le programme de travail. L'exploration préliminaire des zones d'accord et de désaccord entreprise au sein du Groupe de travail spécial présidé par notre collègue égyptien, tout en confirmant la complexité du sujet, a conduit à recommander la poursuite des négociations à la présente session.

Les travaux sur cette question durant la trente-quatrième session de l'Assemblée générale ont été une source de déception, puisque trois résolutions, que l'on peut estimer concurrentes, ont été mises aux voix sans qu'un texte consolidé ait pu être établi et sans que le sujet ait pu davantage être clarifié.

Plusieurs Etats dotés d'armes nucléaires avaient, lors de la dixième session extraordinaire des Nations Unies, fait des déclarations unilatérales qui, par elles-mêmes, constituaient des actes politiques significatifs.

Le recours à la procédure utilisée en 1968 au Conseil de sécurité pour la résolution 255 serait, de toute évidence, un moyen de valoriser ces actes politiques unilatéraux.

De toute manière, de nouveaux efforts doivent être entrepris en vue d'arriver à des arrangements qui tiendraient compte de la diversité des besoins en matière de sécurité, tant pour les Etats non dotés d'armes nucléaires que pour ceux qui en sont dotés.

La Belgique est disposée à apporter sa contribution à ces efforts et serait, si les délégations le souhaitent, en mesure d'accepter la reconduction du Groupe de travail spécial mis sur pied lors de la session dernière.

L'arrêt complet des essais nucléaires reste une des revendications premières de la communauté internationale et l'Assemblée générale, à sa session dernière, a à nouveau exprimé sa grave préoccupation devant le maintien du rythme d'essais d'armes nucléaires. Et l'on doit se réjouir de la présence, au Comité, depuis la présente session, de l'ensemble des Etats conduisant ces essais.

(II. Onkelinx, Belgique)

En attendant néanmoins qu'un dialogue parvienne à s'instaurer entre ces Etats sur cet important problème, le Comité suit avec intérêt les négociations menées entre trois d'entre eux.

La déclaration succincte présentée au Comité au nom des trois pays, le 31 juillet dernier, par l'Ambassadeur Summerhayes, nous a indiqué qu'un large degré d'accord était intervenu sur les principes essentiels mais que la recherche d'une solution était encore en cours sur les procédures de vérification.

En dehors de cette déclaration succincte, et du travail très utile et fort important du Groupe spécial d'experts en séismologie - Groupe auquel la Belgique prend part de manière active - le Comité n'aura en 1979 pas mené de débats ni reçu de contributions concrètes, si ce n'est trois documents de travail liés à ces travaux de séismologie.

Nous aurions souhaité qu'à cette session des discussions plus substantielles soient organisées au Comité et que les négociations trilatérales soient menées à bonne fin. Nous avons été heureux d'apprendre la reprise de ces pourparlers cette semaine à Genève.

La Belgique reste très attachée à cet objectif de l'arrêt des essais nucléaires. Elle a toujours applaudi à tout effort, même partiel, en cette direction.

Elle suivra attentivement l'évolution générale de la question en s'associant à toute décision de procédure qui permettrait d'espérer un développement positif des travaux au sein du Comité.

D'autres sujets seront sans doute soumis à discussion au sein du Comité, tel le programme détaillé de désarmement. Par ailleurs, la délégation italienne vient de nous présenter une contribution intéressante sur un sujet vis-à-vis duquel le Gouvernement belge a toujours témoigné d'un grand intérêt : le contrôle et la limitation du transfert des armements. Comme le rappelle le document italien, la session extraordinaire de l'Assemblée générale a inscrit sur un plan plus large le problème des armements conventionnels dans son programme d'action. Ce même problème se retrouvait à l'ordre du jour de la session précédente du Comité et la Belgique serait heureuse de toute décision de procédure qui permettrait au Comité d'entamer un débat approfondi de cette importante question, dont le document italien a évoqué un des aspects.

Mais je ne voudrais pas terminer cet exposé sans relever un certain nombre de déclarations où l'on a semblé mettre en cause la volonté des pays occidentaux de parvenir à des accords visant au contrôle des armements et au désarmement en Europe.

(II. Onkelinx, Belgique)

Pareilles assertions ne résistent pas à l'analyse des vingt dernières années d'efforts et de négociations menés par les pays occidentaux dans différentes enceintes.

C'est très légitimement que ces dernières années, ces pays, et en particulier les Etats européens, se sont inquiétés du vaste potentiel nucléaire déployé par l'URSS et menaçant directement l'Europe occidentale. C'est plus particulièrement l'expansion constante, qui se poursuit encore à l'heure où nous parlons, des armes nucléaires de théâtre soviétiques à longue portée qui a suscité la préoccupation essentielle de nos pays.

Celle-ci a amené un certain nombre de pays occidentaux à prendre le 12 décembre dernier une double décision :

- procéder à la modernisation nécessaire des armes nucléaires de théâtre d'opérations à longue portée de manière à rétablir l'équilibre dans ce domaine;
- adresser à l'Union soviétique une offre de négociations visant à stabiliser cet équilibre au niveau le plus bas possible. Les pays occidentaux ont exprimé clairement leur intention de tenir compte des résultats éventuels de ces négociations dans la mise en oeuvre de leur plan de modernisation.

Les différentes composantes de cette offre occidentale de négociation, qui tient compte des propositions faites par le Président Brejnev le 6 octobre dernier et par les Ministres des affaires étrangères des pays du Pacte de Varsovie le 6 décembre, ont été solennellement confirmées le 25 janvier malgré un premier refus formulé quelques jours plus tôt par l'URSS.

Dans cet esprit, un groupe consultatif spécial sur la limitation des forces nucléaires de théâtre d'opérations vient d'être créé au sein de l'OTAN. Le mandat de ce groupe est de promouvoir des négociations relatives aux dites armes nucléaires entre les Etats-Unis et l'Union soviétique et d'assurer la consultation interalliée la plus étroite durant le déroulement de ces négociations. Nous avons lancé et lançons encore à l'URSS un appel pressant pour qu'elle arrête la production et le déploiement de ses nouvelles armes nucléaires de théâtre d'opérations à longue portée et qu'elle en réduise le nombre.

Dois-je rappeler aussi notre initiative unilatérale, confirmée le 12 décembre dernier, de retirer mille têtes nucléaires américaines d'Europe ?

(M. Onkelinx, Belgique)

Ainsi que je l'ai dit précédemment, les Occidentaux ont formulé, toujours en décembre, aux négociations de Vienne, de nouvelles propositions visant à simplifier la première phase des accords envisagés et à mettre sur pied une série de mesures associées destinées notamment à assurer la vérification de l'accord et à accroître la confiance dans le respect de celui-ci.

Ces mêmes pays se sont aussi engagés à donner une nouvelle impulsion à la préparation de la réunion de Madrid sur la coopération et la sécurité en Europe, notamment en recherchant à développer les mesures de confiance déjà prévues dans l'Acte final d'Helsinki, ainsi que les efforts de désarmement en Europe.

Ceci, M. le Président, ne me semble pas correspondre à une prétendue carence dans notre volonté de désarmer. Il importe que toutes les parties intéressées témoignent dans les faits d'une volonté redoublée d'oeuvrer concrètement aussi sur le plan européen vers des mesures significatives de désarmement et de contrôle des armements. Pareille attitude influencerait favorablement l'atmosphère internationale et, partant, rétablirait toutes les chances d'une session fructueuse de notre Comité.

M. VOUTOV (Bulgarie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous présenter les salutations sincères de la délégation bulgare et vous souhaiter un plein succès dans l'exercice de vos fonctions de Président du Comité du désarmement pour le mois de février. Je voudrais aussi vous féliciter pour votre nomination à la tête de la Mission du Canada et exprimer ma conviction que la coopération entre nos missions se poursuivra dans l'esprit des relations amicales qui existent entre nos deux pays. Nous sommes heureux de noter la présence ici de M. Pearson, Conseiller au désarmement et au contrôle des armements au Ministère des affaires étrangères du Canada.

Je saisis cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux chefs des délégations de l'Algérie, de la Belgique, de la Chine, de la Hongrie, du Japon et du Zaïre. Je suis heureux de saluer le nouveau Sous-Secrétaire général au désarmement, M. Jan Martenson, ainsi que le Représentant personnel du Secrétaire général et Secrétaire du Comité du désarmement, M. l'Ambassadeur Jaipal.

La délégation de la République populaire de Bulgarie aborde la présente session du Comité avec la ferme détermination de contribuer à l'élaboration de mesures concrètes et efficaces pour mettre un terme à la course aux armements et réaliser le désarmement. Notre politique pacifique est fondée sur l'attachement au processus de la détente, à la lutte pour le renforcement de la paix et de la sécurité internationales, au resserrement de la coopération internationale et à la promotion de la

(M. Voutov, Bulgarie)

confiance et de la compréhension. Il ne s'agit pas d'une politique à court terme, mais d'une orientation fondée sur des principes solides, qui découlent de la nature même de notre système socialiste. Le Premier Secrétaire du parti communiste bulgare et Président du Conseil d'Etat de la République populaire de Bulgarie, M. Todor Jivkov, a récemment déclaré ce qui suit :

"... En tant qu'Etat socialiste ... nous avons cent motifs de rechercher la paix et de lutter pour l'établissement de la paix dans le monde entier, nous n'avons aucune raison de souhaiter des tensions dans la situation internationale, la méfiance, l'hostilité, la guerre 'froide' ou 'chaude' entre les nations. C'est précisément pourquoi nous allons jusqu'au bout de nos possibilités et que nous nous employons à renforcer et à approfondir la détente en vue d'en faire un processus irréversible. C'est aussi pourquoi nous nous efforçons d'obtenir de réels progrès dans le domaine du désarmement et dans l'établissement d'une coopération internationale mutuellement avantageuse".

Monsieur le Président, la décennie écoulée a été marquée par une évolution positive constante dans les relations internationales. Les conditions favorables créées par la réalisation de la détente ont permis de conclure un certain nombre d'accords de désarmement. Le rôle des négociations menées au sein de notre Comité et dans plusieurs autres organes et forums, en particulier à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, n'a pas été négligeable à cet égard. On peut souligner l'importance des accords conclus lors de la rencontre au sommet soviéto-américaine à Vienne, en juin de l'année dernière, et en particulier la signature du Traité SALT II. Les délibérations et négociations engagées sur plusieurs questions concrètes de désarmement sur des bases bilatérales, trilatérales et multilatérales ont permis non seulement de clarifier les positions des participants, mais encore de rapprocher davantage leurs vues sur plusieurs problèmes.

Certes, des réalisations aussi importantes n'ont pu être obtenues qu'à la suite des efforts conjugués de toutes les parties intéressées. Cependant, nous croyons pouvoir légitimement souligner en particulier les contributions remarquables apportées par l'Union soviétique et les autres pays socialistes, dont les initiatives et les efforts inlassables ont servi et continuent de servir de moteur et de catalyseur tant en vue de la promotion des relations internationales que de la maîtrise de la course aux armements et de la conclusion d'accords de désarmement. En même temps, nous rendons hommage au rôle positif et important qu'ont joué les Etats non alignés et les milieux animés d'un esprit réaliste en Occident.

Les initiatives des pays socialistes que je viens de mentionner sont bien connues des membres du Comité; certaines ont inspiré les thèmes que nous devons étudier à la présente session, tels que l'arrêt de la fabrication des armes nucléaires, les garanties de la sécurité des Etats non nucléaires, l'interdiction totale et l'élimination des armes chimiques, etc.

(M. Voutov, Bulgarie)

Ce sont les pays socialistes qui ont pris l'initiative de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui a joué un rôle historique en faisant de notre continent le berceau de la détente et en donnant l'exemple de relations pacifiques entre Etats à systèmes sociaux différents. Les pays socialistes ont présenté plusieurs propositions tendant à renforcer l'esprit d'Helsinki. Le 6 octobre 1979, le Président de l'URSS, L.I. Brejnev, a annoncé de nouvelles et importantes propositions et mesures de la part de l'Union soviétique en vue de favoriser la détente militaire et le désarmement en Europe, notamment des négociations sur les missiles nucléaires à moyenne portée et une réduction unilatérale des troupes et des effectifs soviétiques stationnés dans la République démocratique allemande, ainsi qu'un certain nombre de mesures propres à accroître la confiance. A la réunion du Comité des Ministres des affaires étrangères du Traité de Varsovie, qui s'est tenue à Berlin les 5 et 6 décembre, les pays socialistes ont proposé toute une série de mesures visant à promouvoir la détente militaire et à renforcer la sécurité mutuelle. A cette fin, il a été proposé d'organiser au niveau politique une conférence consacrée à la détente militaire et au désarmement en Europe. Toutes ces initiatives constituent un programme de paix à vaste échelle, que l'opinion publique et les forces éprises de paix du monde entier ont accueilli avec respect et approbation.

Malheureusement, pour des raisons qui ne tiennent pas aux pays socialistes, le monde se voit actuellement confronté à une situation internationale complexe. Un certain nombre de facteurs qui tendent à saper la confiance entre les Etats et à susciter des confrontations y contribuent. C'est avec une profonde préoccupation que nous avons appris la décision de l'OTAN de déployer de nouveaux missiles américains à moyenne portée en Europe occidentale, une décision qui a créé des conditions de nature à rompre l'équilibre actuel des forces en Europe et dans le monde et a détruit la base des négociations proposées par l'Union soviétique. Il faut malheureusement constater que cette mesure n'est pas la seule qui ouvre la voie à une nouvelle intensification de la course aux armements. On assiste actuellement dans certains pays occidentaux à un accroissement injustifié des budgets militaires ainsi qu'à des préparatifs militaires tout à fait incompatibles avec les intérêts de la paix et de la sécurité internationales.

(II. Voutov, Bulgarie)

Pour expliquer les difficultés actuelles, certains des orateurs précédents ont cherché à invoquer les événements d'Afghanistan. Ces événements ont également servi de prétexte pour ajourner indéfiniment la ratification du Traité SALT II, suspendre des négociations dans certains domaines, etc. En gonflant artificiellement la prétendue question d'Afghanistan, et en l'introduisant à l'Organisation des Nations Unies et dans d'autres forums internationaux, tout en agitant le sabre dans le fourreau, on s'efforce de justifier la politique de confrontation en Europe et dans le monde entier que favorisent certains milieux occidentaux bien connus.

La délégation bulgare n'a pas l'intention d'aborder la discussion des événements en Afghanistan, car ils n'ont absolument rien à voir avec le mandat du Comité. Ce n'est pas en en discutant que l'on pourra plus facilement mener à bien les tâches dont nous sommes chargés. Toutefois, étant donné ce qui s'est passé ici, nous nous croyons tenus d'exposer brièvement les considérations suivantes : le Gouvernement bulgare estime que l'envoi, à la demande du Gouvernement afghan, d'un contingent limité de troupes soviétiques en Afghanistan pour aider à repousser des activités d'agression menées à l'étranger, est une action entièrement licite, fondée sur le Traité bilatéral d'amitié, de bon voisinage et de coopération conclu entre l'Afghanistan et l'URSS en décembre 1978, et procède du droit qu'a chaque Etat, conformément à la Charte des Nations Unies, à la légitime défense individuelle ou collective - un droit qui a été exercé maintes fois par d'autres Etats.

En adoptant cette position, le Gouvernement bulgare tient compte du fait qu'une révolution a eu lieu en Afghanistan en avril 1978. Le peuple de ce pays a pris sa destinée en mains et s'est lancé sur la voie de l'indépendance et de la liberté. Cependant, dès les premiers jours de la révolution, il s'est heurté à de graves ingérences étrangères dans les affaires intérieures du pays et à des préparatifs d'agression extérieure. En fait, il existait un état de guerre non déclarée contre l'Afghanistan révolutionnaire, et c'est pour cette raison que les dirigeants afghans ont demandé à plusieurs reprises l'aide de l'Union soviétique.

Comme on le sait, le Gouvernement soviétique et le Gouvernement afghan ont déclaré que les contingents soviétiques avaient pour seule tâche d'aider à repousser l'agression venant de l'extérieur et qu'ils se retireraient entièrement de l'Afghanistan lorsque les raisons qui avaient motivé l'aide militaire demandée par les dirigeants afghans auraient disparu.

L'analyse des faits montre que la détérioration de la situation internationale n'est pas le résultat des événements survenus en Afghanistan, mais bien plutôt de tendances apparues bien avant ces événements dans certains pays occidentaux, du fait

(II. Voutov, Bulgarie)

de la recrudescence d'activité des adversaires de la détente et de leur politique visant à provoquer une nouvelle course aux armements. Il est maintenant impératif que tous les peuples épris de paix et de coopération dans le monde s'emploient à prévenir une nouvelle reprise de l'escalade de la course aux armements, à stabiliser et multiplier les résultats positifs obtenus grâce à la détente et à la coopération internationale.

De nombreuses délégations ont noté que le Comité entame ses travaux de la présente session avec la participation de tous ses membres. Depuis longtemps l'opinion publique mondiale attendait que la République populaire de Chine prenne sa place au Comité, comprenant qu'il était impossible de résoudre sans la Chine un certain nombre de problèmes de désarmement, notamment dans le domaine nucléaire. Pourtant, nous n'avons pas pu cacher notre déception lorsque nous avons écouté le discours d'ouverture du chef de la délégation chinoise. Il est inquiétant d'entendre exposer les arguments bien connus des dirigeants actuels de la Chine, qui cherchent ouvertement à saper la détente et accroître les tensions dans le monde, devant notre Comité, qui n'a aucun intérêt à s'enliser dans des débats stériles. Cela ne pourrait que nuire à l'atmosphère constructive de nos travaux.

La délégation bulgare partage pleinement les vues exprimées dans le message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies comme dans les déclarations de nombreuses délégations, selon lesquelles les gouvernements devraient, dans la situation actuelle, plus encore que dans le passé, s'employer à maintenir le rythme et la portée des négociations consacrées au désarmement, et même à les accroître pour répondre aux aspirations de l'humanité. La responsabilité du Comité du désarmement est même encore accrue par le fait qu'il doit maintenant contribuer à éliminer les obstacles artificiels érigés sur la voie qui conduit à des négociations efficaces pour le désarmement et faire progresser celles qui se trouvent déjà à un stade avancé.

Les résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session invitent aussi le Comité à prendre des mesures énergiques en faveur de la paix et du désarmement.

Quels sont, de l'avis de ma délégation, les problèmes essentiels sur lesquels le Comité devrait faire porter ses efforts pendant sa session de 1980 ?

Les mesures relatives au désarmement nucléaire devraient certainement occuper une place essentielle dans nos travaux. En 1979 le Comité a engagé, sur l'initiative des pays socialistes, un débat sérieux sur l'arrêt de la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et la réduction progressive des stocks de ces armes, en attendant leur destruction totale.

(M. Voutov, Bulgarie)

Maintenant que les cinq puissances nucléaires participent toutes aux travaux du Comité, il paraît beaucoup plus facile d'entreprendre immédiatement des consultations pour ouvrir la voie aux négociations, conformément à la résolution 34/83 J. Nous sommes pleinement conscients de la tâche extrêmement difficile qui incombe au Comité, mais c'est une raison de plus pour s'efforcer dès que possible de trouver progressivement des solutions appropriées.

Une autre question importante dans le domaine des armes nucléaires, et qui paraît être mûre pour la discussion, est celle du renforcement des garanties de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires.

Le large échange de vues organisé dans le cadre du groupe de travail spécial et du Comité lui-même l'ont confirmé de façon convaincante. Le débat sur cette question à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale a une fois de plus montré que l'écrasante majorité des délégations sont favorables à l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur les garanties de sécurité négatives et que personne en pratique s'oppose à ce qu'une convention soit élaborée en ce domaine. Pour ce qui est de notre délégation, nous continuons d'estimer qu'il est nécessaire, pour atteindre cet objectif, d'entreprendre l'élaboration de projets de conventions appropriés. La résolution 34/84 que l'Assemblée générale a adoptée à sa dernière session sur l'initiative de la Bulgarie et de plusieurs autres Etats reflète cette opinion. Nous pensons que moyennant la volonté politique nécessaire et en mettant à profit la base fournie par les deux projets de convention dont il a été saisi antérieurement, le Comité pourrait mener cette tâche à bien au cours de sa présente session déjà.

La question de l'interdiction générale et complète des essais nucléaires demeure l'une des tâches les plus importantes qui incombent au Comité. Les efforts entrepris en ce sens depuis des années, et auxquels les pays socialistes ont contribué de façon concrète, n'ont pas eu de résultats jusqu'ici. Ces dernières années, l'Union soviétique a pris un certain nombre d'initiatives constructives importantes pour surmonter les obstacles à un accord définitif dans le cadre des négociations trilatérales sur cette question. A notre avis, les conditions nécessaires à la solution de ce problème complexe sont réunies. Il faut donc que toutes les parties intéressées adoptent une approche constructive et fassent preuve de volonté politique. Nous espérons que la prochaine phase des négociations s'avérera fructueuse, ce qui rendrait possible l'élaboration à bref délai, au sein du Comité du désarmement, des instruments attendus par tous les peuples.

(M. Voutov, Bulgarie)

Cette année la réalisation de résultats concrets dans ces domaines assume une importance accrue dans la perspective de la prochaine Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Tout succès enregistré à cet égard constitue en même temps un facteur de nature à renforcer cet important Traité ainsi que tout le système de mesures destinées à prévenir la prolifération des armes nucléaires et à réduire les risques de guerre nucléaire. Maintenant que se rapproche l'ouverture de cette Conférence d'examen, nous souhaiterions appeler l'attention sur le fait positif qu'un certain nombre d'Etats ont adhéré récemment au Traité sur la non-prolifération, ce qui nous rapproche encore davantage d'une participation universelle. Par contre, nous sommes obligés de tenir compte du fait que des tendances inverses continuent de se manifester dans certaines régions du monde. Des exemples caractéristiques sont ceux de l'Afrique du Sud et d'Israël qui, au mépris de toutes les condamnations de l'Organisation des Nations Unies, cherchent encore à introduire des armes nucléaires en Afrique et au Moyen-Orient. Eu égard aux politiques agressives de ces deux Etats, il est patent que tout doit être fait pour éviter que ces tendances dangereuses ne se confirment. Certains milieux occidentaux devraient donc reconsidérer les responsabilités qu'ils assument en aidant Prétoria et Tel Aviv à réaliser concrètement leurs ambitions nucléaires.

J'aimerais maintenant évoquer brièvement deux autres questions concernant les autres armes de destruction massive.

La déclaration détaillée sur l'état des négociations bilatérales sur les armes chimiques faites à la fin de la session de l'année dernière a montré que des progrès effectifs avaient été réalisés dans un certain nombre de domaines et que, pour peu qu'on le veuille, les efforts visant à l'élaboration définitive d'un projet commun pourraient être couronnés de succès. A cet égard, nous partageons l'opinion de la délégation polonaise, qui préconise des délibérations prioritaires consacrées à cette question.

L'espoir de résoudre le problème de l'interdiction des armes radiologiques au cours de la présente session paraît fondé. Nous savons qu'il ne s'agit pas du problème le plus urgent en matière de désarmement, mais l'élaboration d'une convention à ce sujet sur la base du document commun soviéto-américain et des documents complémentaires présentés par la Hongrie et la République démocratique allemande devrait contribuer à préserver l'image du Comité en tant qu'organe efficace de négociation sur le désarmement, et avoir des conséquences favorables sur l'atmosphère en général, et permettre de progresser vers la solution d'autres problèmes soumis au Comité.

(M. Voutov, Bulgarie)

Nous devons aussi nous occuper du problème général de l'interdiction des nouvelles armes de destruction massive et des nouveaux systèmes de telles armes. A notre avis, nous devrions poursuivre cette année, avec l'aide d'experts, les efforts visant à trouver un moyen mutuellement acceptable de résoudre ce problème, dont la solution devient plus urgente avec chaque année qui passe.

Je tiens enfin à dire que je partage les vues des orateurs qui se sont prononcés en faveur d'un règlement rapide des questions de procédure et d'organisation, afin que le Comité puisse passer sans retard à des discussions et négociations sérieuses. Nos efforts sont facilités par le fait que nous sommes parvenus l'an passé à donner à nos activités une base organisationnelle solide.

Pour ce qui est de l'ordre du jour de la présente session, un consensus paraît s'établir sur la base de celui de la dernière session.

Nous sommes en faveur d'un recours plus large à la méthode consistant à créer des groupes de travail spéciaux pour faciliter les négociations sur des questions concrètes lorsque les conditions sont réunies pour aboutir à des solutions. Toutefois, il faut que les mandats de ces groupes soient clairement définis, pour aboutir plus facilement au but susmentionné.

En ce qui concerne le programme de travail, nous appuierons toute proposition tenant compte de la nécessité d'examiner en détail tous les points inscrits à l'ordre du jour. Les membres de notre délégation seront appelés à participer aux réunions d'autres organes importants en matière de désarmement, coïncidant dans le temps avec la session du Comité, et il faudra naturellement en tenir compte.

La délégation bulgare fera tout ce qui est en son pouvoir pour que les travaux de notre Comité se poursuivent de façon rationnelle et débouchent sur des résultats concrets dans la recherche d'une solution aux problèmes vitaux qui se posent à nous.

Le PRESIDENT (Canada) (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Bulgarie de sa déclaration et des aimables paroles qu'il a prononcées à mon égard. Avec son intervention la liste des orateurs inscrits pour cet après-midi est épuisée. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole en ce moment ? Sinon, je voudrais revenir pendant quelques minutes sur les observations que j'ai faites en fin de matinée au sujet de la conduite de nos travaux pendant les deux prochaines journées de travail.

(Le Président)

Après avoir procédé à des consultations, que je crois avoir été raisonnablement complètes, je voudrais vous présenter une proposition ferme, qui me paraît devoir être acceptable. Nous pourrions nous réunir officieusement la prochaine fois, lundi matin à 11 h 30. D'ici lundi nous aurions le temps de procéder à des consultations sur le programme de travail. Ce processus de consultation a déjà été entamé, mais il doit encore être poursuivi. Je pense que, lundi, nous pourrions entendre quelques prises de position générales au sujet du programme de travail. Nous avons déjà reçu, aujourd'hui, quelques indications concernant les positions de certains représentants. Nous pourrions envisager de clôturer notre réunion de lundi à 13 heures, après quoi nous aurons probablement besoin d'encre un peu de temps pour réfléchir à la question. C'est pourquoi, au stade actuel tout au moins, je ne propose pas que nous nous réunissions lundi après-midi. Par ailleurs, il y a déjà sept orateurs inscrits pour la séance plénière du mardi 12 février. En conséquence, je proposerais au Comité que nous tenions ce jour-là deux séances plénières, une à 10 h 30 et une autre à 15 h 30. Si les circonstances s'y prêtent et si nous disposons du temps nécessaire, la deuxième séance plénière de ce jour-là (celle de l'après-midi) pourrait être suivie d'une reprise de la réunion officieuse. Nous pourrions prendre la pouls de la situation et déterminer où en sont les progrès de nos délibérations sur le programme de travail. Ainsi donc, je vous saisis de ces deux propositions fermes. Premièrement, que nous nous réunissions lundi à 11 h 30 en réunion officieuse du Comité pour discuter du programme de travail. Deuxièmement, que nous nous réunissions mardi à 10 h 30 et à 15 h 30 en séances plénières et, en cas de besoin et si nous disposons du temps nécessaire, que nous continuions de travailler en réunion officieuse après la plénière de l'après-midi.

Ces deux propositions sont-elles acceptables pour les membres du Comité ? En l'absence d'objections, c'est ainsi que nous procéderons.

J'ai encore un autre point à signaler. Les membres du Groupe des 21 avaient l'intention de se réunir lundi à 10 h 30; à présent ils ont demandé que je fasse connaître leur désir de se réunir ici, dans cette salle, à 10 heures. Pour la commodité de leur réunion nous devons peut-être envisager un léger retard, mais je leur demande instamment de faciliter les choses aux autres membres du Comité dans toute la mesure du possible en faisant en sorte que le Comité lui-même puisse commencer sa réunion à 11 h 30 ou quelques minutes plus tard. En l'absence d'observations, la prochaine séance plénière du Comité aura lieu le mardi 12 février, à 10 h 30.

La séance est levée à 17 h 15.